



## Limite de propriété

-----  
Par Exane

Bonjour

Un proces verbal de bornage et de reconnaissance des limites a ete fait

Il a ete mentionné que la cloture (cloture grillagé avec bordure beton) sur ma parcelle me revenait en pleine propriété '

Je rencontre L'architecte celui ci me previent que les murs de la maison seront en limites de propriété et que la bordure ciment en bas

Est de leur cote et depasse de 2 cm et vont la tronçonner pour etre directement sur le poteau

La bordure ciment du bas fait partie intégrale

De la cloture

Ont il le droit de tronçonner cette bordure beton

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Le voisin peut en effet exiger de supprimer tout ce qui dépasse la limite de la propriété.

-----  
Par Exane

Bonjour

Je suis d'accord avec vous mais le demi chaperon fait partie de la cloture

Le proces verbal et reconnaissance des limites

A ete signé par toutes les parties

Il a ete reconnu un tres leger

Defaut d'implantation de la cloture

Après discussion ils acceptent que celle ci

Soit attribué en totalité a la

Parcelle x (la mienne)

Pour moi la cloture m'appartient le haut comme

Le bas

Le bas est constitué d'une bordure

Beton avec demi chaperon et pour moi

Fais partie integrante de la cloture

Et ne peut etre coupé

Qui a raison ?

Merci de vos reponses

-----  
Par yapasdequoi

Si vous avez un accord amiable avec le voisin lésé, tant mieux... mais cet accord ne durera que le temps qu'il voudra.

-----  
Par isernon

bonjour,

même si la clôture est sur votre terrain, ses fondations ne doivent pas empiéter sur la parcelle de votre voisin sachant qu'un empiètement est imprescriptible.

voir ce lien :

[url=https://www.barale-avocat.fr/post/quels-sont-les-actions-possibles-en-cas-d-empi%C3%A8tement-sur-ma-propri%C

3%A9t%C3%A9]https://www.barale-avocat.fr/post/quels-sont-les-actions-possibles-en-cas-d-empi%C3%A8tement-sur-  
ma-propri%C3%A9t%C3%A9[/url]

salutations